

Zoom sur

Poussières de bois et santé

Ne sous-estimez pas les risques



Avec l'émergence des préoccupations environnementales, le bois connaît aujourd'hui un regain d'intérêt, notamment dans le secteur de la construction. Si les qualités de ce matériau ne sont plus à démontrer, beaucoup ignorent que les poussières de bois sont, après l'amiante, la 2^e cause de cancers professionnels reconnus en France. Certaines mesures organisationnelles et techniques permettent de prévenir efficacement les risques.

❖ Lire la suite



Dépliant

"Les poussières au coin du bois"



Publication

"Poussières de bois : prévenir les risques"



Publication

"Guide de bonnes pratiques dans le secteur des scieries"



Publication

"Guide de bonnes pratiques en deuxième transformation"

Actualités

Bien-être et efficacité au travail

10 propositions pour améliorer la santé psychologique



Un rapport sur le bien-être et l'efficacité au travail présenté par H. Lachmann, C. Larose et M. Penicaud a été remis au Premier ministre le 15 février. Les auteurs insistent sur la responsabilité des employeurs et sur le rôle du management dans la promotion de la santé psychologique. Le rapport propose 10 recommandations pour mieux prendre en compte les sujets de santé au sein de l'entreprise et développer ainsi le bien-être au travail.

❖ Le rapport *Bien-être et efficacité au travail* [PDF]

❖ Focus *Combattre les risques psychosociaux*

Prévention du stress

La liste des entreprises mobilisées

Le ministère chargé du travail vient de rendre publique la liste des entreprises de plus de 1 000 salariés ayant respecté les engagements du plan d'urgence sur le stress professionnel lancé en octobre 2009. Sur les 1 500 entreprises concernées, moins de 300 auraient signé un accord de fond ou engagé un plan d'action pour prévenir les risques psychosociaux. La liste sera régulièrement mise à jour et permettra de suivre les progrès réalisés par les entreprises françaises.

❖ Le classement des entreprises françaises

❖ Le plan d'urgence sur le stress professionnel

Prospective

Les risques nouveaux et émergents

Les évolutions démographiques, technologiques ou économiques de nos sociétés modifient le monde du travail et favorisent l'émergence de nouveaux risques professionnels. Une publication de l'Observatoire européen des risques présente les principales tendances, actuelles et futures, ainsi que leurs répercussions prévisibles sur la santé au travail.

❖ Risques nouveaux et émergents [PDF]

En Question

Comment évaluer le risque amiante lors des travaux de rénovation d'un bâtiment ?

Si l'amiante est interdit en France depuis 1997, les matériaux contenant de l'amiante (MCA) sont encore courants dans les immeubles bâtis : cloisons, portes coupe-feu, faux plafonds, dalles de sol, canalisations... Avant tous travaux de maintenance, d'entretien ou de rénovation, il est indispensable de rechercher la présence de matériaux susceptibles d'exposer les salariés aux poussières d'amiante. Cette recherche nécessite, entre autres, de se référer à deux dossiers constitués par le propriétaire du bâtiment : le dossier technique qui porte sur la présence de flocages, calorifugeages et faux plafonds, et le dossier technique "amiante" qui porte sur le repérage de MCA non friables (dalles de sol en vinyle-amiante, plaques en amiante-ciment...). Si cette démarche révèle la présence de MCA, des mesures de prévention spécifiques doivent obligatoirement être mises en œuvre lors des travaux.

Le site de l'INRS dédié à l'amiante

Reach

Un accompagnement pour les entreprises

Le ministère chargé de l'Écologie et l'Union des industries chimiques (UIC) viennent d'annoncer le lancement d'un plan d'accompagnement pour aider les entreprises françaises à effectuer l'enregistrement des substances chimiques concernées par l'échéance du 30 novembre 2010, en application du règlement Reach. Le plan prévoit des actions d'information et de formation visant environ 4 900 entreprises dont un millier de PME qui pourront, en outre, bénéficier d'un accompagnement individualisé pour préparer leurs dossiers d'enregistrement.

- ❖ [Le dossier de presse du ministère \[PDF\]](#)
- ❖ [Reach - Service national d'assistance réglementaire](#)

Juridique

Machines - EPI

Une circulaire de la Direction générale du travail du 4 février 2010 présente les principales modifications introduites dans le Code du travail par le décret du 7 novembre 2008 (2008-1156) relatif aux équipements de travail et aux équipements de protection individuelle entré en vigueur le 29 décembre 2009.

- ❖ [La circulaire du 4 février 2010 \[PDF\]](#)

Rayonnements ionisants

Un arrêté du 29 janvier 2010 homologue la décision du 16 juillet 2009 (2009-DC-0148) qui fixe le contenu détaillé des informations devant être jointes aux dossiers de déclaration de certaines activités comportant un risque d'exposition des personnes aux rayonnements ionisants, notamment l'utilisation d'appareils générant des rayons X.

- ❖ [L'arrêté du 29 janvier 2010 \[PDF\]](#)

Toutes les actualités juridiques

Sur le web



Quiz VUL rouler en toute sécurité !

Ce quiz interactif permet aux internautes d'évaluer leurs connaissances sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL) dans le cadre du travail.



Épidémiologie des TMS [PDF]

Le numéro thématique 5-6 du *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (BEH) de l'Institut de veille sanitaire (InVS) présente les études récentes sur les troubles musculosquelettiques.

Vient de paraître



Publication

Commerce de pneumatiques. Ça roule... sans douleur !

Ce dépliant en trois volets dresse la liste des principaux risques professionnels dans les points de vente et de montage de pneumatiques et propose des pistes de prévention.

- ❖ [Le dépliant](#)

Publication

Les équipements de protection individuelle des yeux et du visage

Ce guide présente les caractéristiques et les domaines d'emploi des protecteurs individuels (lunettes, masques...). Il indique également les démarches à suivre pour bien les choisir, les utiliser et les entretenir.

- ❖ [Le guide](#)

Publication

Réussir l'acquisition d'une machine ou d'un équipement de production

Cette fiche pratique présente les principaux paramètres de sécurité à prendre en compte lors de l'acquisition d'un équipement de production et une méthodologie de procédure d'achat.

- ❖ [La fiche pratique](#)

Toutes les nouveautés INRS

Agenda

10 au 13 mars - Paris

ExpoBois 2010

16 au 18 mars - Marseille

Préventica Méditerranée

8 et 9 avril - Paris

6e Journées de la prévention INPES

[Consulter l'agenda complet](#)



Poussières de bois et santé

Ne sous-estimez pas les risques

Avec l'émergence des préoccupations environnementales, le bois connaît aujourd'hui un regain d'intérêt, notamment dans le secteur de la construction. Si les qualités de ce matériau ne sont plus à démontrer, beaucoup ignorent que les poussières de bois sont, après l'amiante, la 2e cause de cancers professionnels reconnus en France. Certaines mesures organisationnelles et techniques permettent de prévenir efficacement les risques.

Solide, naturel, écologique... Les nombreuses vertus du bois en font un matériau de choix pour l'ameublement ou la construction. Mais ses qualités font parfois oublier que les poussières émises lors des opérations de transformation (tronçonnage, sciage, découpe, ponçage...) sont des cancérogènes avérés. Il existe en effet un lien direct entre l'exposition répétée à ces émissions et la survenue de cancers des fosses nasales et de l'éthmoïde, deux types de cancers rares et graves. En France, les causes professionnelles seraient à l'origine de près de la moitié des cas recensés. Les poussières de bois sont en outre des agents irritants et allergènes associés à certaines pathologies respiratoires (asthme, fibrose pulmonaire) et cutanées (eczéma). 300 000 à 400 000 salariés seraient exposés à ces émissions nocives dans le cadre de leur travail. La filière bois n'est pas la seule concernée : la moitié des personnes exposées sont employées dans le secteur du BTP.

Un risque sous-évalué

Si les dangers des machines à bois (risque mécanique, bruit...) sont relativement bien intégrés par les opérateurs et les entreprises, les risques de maladies liées aux poussières demeurent insuffisamment perçus. Et la prévention s'en ressent. En 2008, une [campagne de contrôle](#) portant sur plus de 3 000 établissements du secteur bois a révélé des lacunes préoccupantes. Selon cette enquête, moins d'un tiers des entreprises concernées évalue le risque d'exposition aux poussières de bois dans leur document unique. La réglementation relative aux contrôles d'empoussièrément et à la vérification des équipements d'aspiration reste faiblement mise en application. L'étude montre notamment que si la majorité des machines fixes sont équipées d'un système de captage des poussières à la source, celui-ci est rarement raccordé à un dispositif d'aspiration... La situation est encore plus critique pour les machines portatives, très utilisées sur les chantiers de BTP : moins de 20 % d'entre elles disposent d'un système de captage et d'aspiration des poussières. Au final, on observe très souvent des dépassements de la valeur limite d'exposition imposée par la réglementation française (1 mg/m³/8 heures).

Capter les poussières à la source

Les travaux exposant aux poussières de bois figurent sur la liste des procédés cancérigènes. Ils nécessitent la mise en œuvre de mesures visant à maintenir l'exposition des salariés à un niveau aussi bas que possible. La démarche de prévention repose sur une évaluation précise des risques. Il s'agit notamment d'identifier les postes concernés et de quantifier les durées et les niveaux des expositions. Les résultats de cette analyse préalable, consignés dans le document unique, permettent de définir les actions les plus pertinentes. L'effort de prévention doit porter en premier lieu sur le captage des polluants au plus près de leur source d'émission. Les machines, fixes ou portatives, doivent être équipées de dispositifs de captage des poussières, eux-mêmes raccordés à un système d'aspiration fonctionnel et régulièrement entretenu.

Agir sur la technique et l'organisation

D'autres mesures techniques (enclottement des machines, confinement des activités les plus polluantes...) ou organisationnelles (restriction de l'accès aux zones à risque, rotation du personnel...) permettent de limiter l'exposition des salariés. Les méthodes de nettoyage des locaux doivent également faire l'objet d'une attention particulière. Il faut ainsi privilégier le nettoyage par aspiration et éviter l'utilisation des balais ou des soufflettes qui remettent en suspension les poussières les plus fines, et donc les plus dangereuses. Si les mesures de prévention collective se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, le port de masques de protection respiratoire, munis au minimum d'un filtre de type P2, doit être envisagé. Enfin, le dispositif général de prévention doit inclure des actions d'information et de formation à destination des salariés exposés ainsi que la mise en place d'une surveillance médicale renforcée de la part des services de santé au travail.

Poussière de bois : l'innovation au service de la prévention

Le salon Expobois (10 au 13 mars – Paris) sera l'occasion de découvrir deux dispositifs innovants de captage des poussières de bois conçus par l'INRS. Le premier dispositif, Capnuma, est une buse de captage pour défonceuse à commande numérique. Le second, Capro, est une cape de protection aspirante pour scie à format exploitant l'effet ventilateur créé par la rotation de la lame. Les équipements seront également présentés lors du salon Préventica Méditerranée (16 au 18 mars – Marseille).

[En savoir plus](#)



Dépliant

"Les poussières au coin du bois"



Publication

"Poussières de bois : prévenir les risques"



Publication

"Guide de bonnes pratiques dans le secteur des scieries"



Publication

"Guide de bonnes pratiques en deuxième transformation"

www.inrs.fr

La Lettre d'information est éditée par le département *Produits d'information* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).
Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Jacques GOZZO. Routage : logiciel SYMPA. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 30 rue Olivier Noyer - 75014 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr